AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C1485**
FR0000130809-FS0784

29 août 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE GENERALE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 août 2019, la société Dodge & Cox[1] (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 août 2019, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE GENERALE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 43 464 062 actions SOCIETE GENERALE représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,73% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE GENERALE sur le marché.

_____

[1] Dodge & Cox agit en qualité d'« investment manager » pour le compte des clients et de fonds dont elle assure la gestion.
[2] Sur la base d'un capital composé de 847 732 648 actions représentant 918 511 134 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.